

Accès à la préfecture de Nantes



En bus, busway

Lignes : busway 4,C1, C6, 11, 12 arrêt « Place Foch »
Lignes : C2, 12, 23, arrêt « 50 otages »



En Tramway

Ligne 2, arrêt « 50 otages »



En voiture ou en 2 roues

Parkings payants « Cathédrale » et « Talensac »
Places de stationnement extérieur payant
Espaces de stationnement gratuit pour les motos et vélos
Station Bicloo n°1



Stationnement réservé : 1 emplacement place du port Communeau et 2 emplacements place Salengro, 1 emplacement rue du Roi Albert (visites médicales)



Pour tout renseignement

- www.loire-atlantique.gouv.fr : rubrique « accueil des étrangers »
- pref-etrangers@loire-atlantique.gouv.fr
- pref-naturalisation@loire-atlantique.gouv.fr
- pref-asile@loire-atlantique.gouv.fr



La préfecture à votre service

Accueil des étrangers

Déposer une demande de :

- Titre de séjour
- Regroupement familial
- Naturalisation
- Asile



Titre de séjour

➡ Accueil du public domicilié sur les arrondissements de Nantes, Châteaubriant et Ancenis :

L'accueil du public des usagers étrangers s'effectue uniquement sur rendez-vous. Si vous n'avez pas rendez-vous, il ne faut pas vous déplacer en préfecture.

9 h – 12h00 et 13h30 – 16h00 sauf le jeudi

Renseignements sur le serveur vocal: 0809 400 244 (prix d'un appel local)

- La prise de rendez-vous pour le renouvellement des titres de séjour (HORS étudiant) s'effectue, à partir du 9 mars 2020, sur la plateforme démarches simplifiées sur le lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouvellement_titresejour_44

- Les dossiers de premières demandes de titre de séjour sont à adresser par courrier en recommandé, les listes de pièces étant disponibles sur le lien suivant: <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Rendez-vous/Prendre-rendez-vous-pour-une-demarche-etranger/Premiere-demande>

- La démarche pour compléter son dossier s'effectue, à partir du 9 mars 2020, sur démarches simplifiées sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/je-souhaite-completer-mon-dossier-sejour-44>

- Pour les demandes de récépissé, duplicata, changement d'adresse et documents de circulation pour étranger mineur, les étrangers doivent désormais effectuer leurs démarches sur : <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

➡ Accueil du public domicilié sur l'arrondissement de Saint-Nazaire :

S'adresser à la sous-préfecture de Saint-Nazaire ou à la préfecture de la Loire-Atlantique (Nantes) en fonction de la catégorie du titre de séjour sollicité :

Sous-préfecture de Saint-Nazaire : les demandes de regroupement familial, les titres de séjour salarié, conjoint de français, parent d'enfant français, étranger né en France, étudiant, visiteur, ainsi que les titres d'identité républicain et les documents de circulation pour enfant mineur.

Ce service reçoit exclusivement sur rendez-vous.

Pour obtenir un rendez-vous, se présenter à la sous-préfecture le mardi et jeudi, de 13h30 à 15h45.

Préfecture de la Loire-Atlantique : les admissions exceptionnelles au séjour et les titres spécifiques : étrangers malades, communautaires, commerçants, mineurs isolés, scientifiques, compétences et talents, résidents longue durée.

Naturalisation

➡ Naturalisations par décret et par déclaration

Le dépôt des dossiers par voie postale en lettre recommandée avec accusé réception :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Plateforme naturalisation – dépôt de dossier

6, quai Ceineray – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Retrouvez la liste des pièces à fournir sur notre site : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-etrangers/Naturalisation>

Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'usager.

Regroupement familial

Pour cette procédure qui ne concerne que le conjoint et l' (les) enfant(s) mineur(s) résidant hors de France :

un dossier de regroupement familial est à adresser par voie postale auprès de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

OFII

(Office français de l'Immigration et de l'Intégration)

93 bis, rue de la Commune de

1871 - 44400 Rezé

Tél : 02 51 72 79 39

Site web : www.ofii.fr

Pour toute autre information :

Adresser un courrier par voie postale à la section regroupement familial :

Sous-préfecture de Saint-Nazaire,

Service de l'immigration et de l'intégration

Bureau du Séjour-regroupement familial

1 rue Vincent Auriol BP 425 44616 Saint-Nazaire Cedex

Demande d'asile et réfugiés

Demande d'asile – rez-de-chaussée (guichets n°1 à 5)

Demander l'asile	Prise de rendez-vous auprès de la structure de 1er accueil (France Terre d'asile – 2, rue du Château de l'Éraudière - Immeuble le Montana – Bât A – 44300 Nantes (arrêt C6 – Éraudière)
Renseignements	Accueil sans rendez-vous tous les jours matin et après-midi sauf le vendredi après-midi.

Réfugiés et titulaires de la protection subsidiaire (rez-de-chaussée guichets n°11 à 17)	
Retirer un titre	Sur rendez-vous
Demander un renseignement	Écrire un mail à l'adresse suivante: pref-refugies-premier-titre@loire-atlantique.gouv.fr
Prendre rendez-vous pour renouveler votre titre de séjour (2 à 3 mois avant l'échéance)	Via la plateforme suivante: https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouvellement_titresejour_44
Demander un titre de voyage	Informations sur le site internet ici: https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-etrangers/Sejour/Demande-de-titre-de-voyage